

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 MAI 1900.

Rapport de la Commission de l'Intérieur et de l'Instruction publique chargée d'examiner le Projet de Loi portant érection de la commune de Carlsbourg (province de Luxembourg).

(Voir les nos 168 et 185, session de 1899-1900, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'HUART, Président-Rapporteur ; COGELS, Vice-Président ; le Baron DE MONTBLANC et le Baron WHETTALL.

MESSIEURS,

Déjà en 1893 beaucoup d'habitants de Carlsbourg avaient demandé que cette section fût séparée de Paliseul et érigée en commune distincte, mais le Conseil communal de Paliseul et le Conseil provincial du Luxembourg avaient émis des votes défavorables.

Depuis, la section de Merny s'étant jointe à celle de Carlsbourg avec laquelle elle a beaucoup d'intérêts communs, ces deux hameaux ont renouvelé, le 27 avril 1898, la demande rejetée jadis et, cette fois, le Conseil communal a voté son adoption ; le Conseil provincial a, à son tour, émis un vote favorable.

Carlsbourg et Merny réunis possèdent une église, un presbytère, des écoles et toutes les ressources exigées pour former une commune, tandis que la distance de quatre kilomètres qui sépare Carlsbourg de Paliseul et la différence des intérêts font désirer vivement aux habitants une séparation conforme à la délimitation des territoires.

En ce qui concerne les services du culte et de la police judiciaire, aucune difficulté n'a été invoquée ; pour le service de la bienfaisance, il y aura lieu de partager équitablement les ressources.

La Chambre, dans sa séance du 5 mai 1900, a voté le Projet à l'unanimité des 95 membres présents.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer de faire droit à la demande des habitants de Carlsbourg et de Merny et d'ériger ces sections en communes distinctes.

Le Président-Rapporteur,
Baron A. d'HUART.